

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.		Départs de Saumur pour Tours.	
8 heures 35 min.	soir, Omnibus.	9 heures 50 min.	matin, Express.	3 heures 02 min.	matin, Omnib.-Mixte.
4 — 35 —	Express.	11 — 49 —	— Omnibus.	7 — 52 min.	matin, Omnibus.
3 — 50 —	matin, Poste.	5 — 11 —	soir, Omnibus.		
9 — 04 —	— Omnibus.	9 — 52 —	— Poste.		
Départ de Saumur pour Angers.					
1 heure 02 min.	soir, Omnibus.				

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 fr.	Poste, 24 fr.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de terme seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On paraît s'être assez vivement ému, à Vienne, de la circulaire de M. Rattazzi aux représentants de l'Italie à l'étranger, et, si nous en croyons la *Presse de Vienne*, ce document renferme, dans la partie consacrée à la question vénitienne, une série de propositions « telles qu'on ne peut en émettre de plus fortes dans une pièce diplomatique et qui sont de nature à inspirer les plus sérieuses réflexions aux feuilles autrichiennes. » Que J. Garibaldi promette dans ses allocutions, à Milan ou dans quelque autre cité de l'Italie, la conquête prochaine de la Vénétie, il n'y a pas trop à s'en étonner : il obéit à une nécessité de sa position, puisque son rôle est de tenir continuellement en éveil le peuple italien ; mais que le gouvernement de Turin tienne le même langage dans une pièce officielle « et qu'il demande à une grande puissance, qui, même après la campagne malheureuse de 1859, représente toujours, à côté de la France, la principale puissance militaire de l'Europe, de céder une de ses provinces les plus importantes, parce que l'Italie éprouve le besoin de recouvrer ses frontières naturelles, voilà ce qu'on ne peut raisonnablement admettre.

On sait qu'un des arguments favoris des partisans de l'unité italienne se fonde sur l'intérêt qu'aurait l'Autriche à alléger son état financier des charges que lui impose la conservation de la Vénétie et qu'en regard de ces charges on met les avantages que procurerait à cette puissance une cession amiable. M. Rattazzi lui-même se fonde sur cet argument dans sa circulaire pour amener l'Autriche dans les voies de conciliation ; mais loin de se montrer disposée à accepter ces ouvertures la *Presse de Vienne* saisit l'occasion de renouveler la déclaration suivante :

« Il ne s'agit pas pour l'Autriche, en Vénétie, de maintenir sous son joug une province habitée par les Italiens, mais de conserver une position qui est pour elle une question d'existence. La position entre le Pô et le Mincio est la condition de ses communications avec l'élément vital : « la mer. » Une fois cette position enlevée ou perdue,

le point jusqu'où l'Italie compte porter ses frontières naturelles au Sud-Est devient indifférent. Il s'agit, ici, de l'existence de l'Etat ; des transactions ne sont pas possibles et c'est la force seule qui peut décider la question. »

L'*Ost-Deutsche-Post*, autre organe de l'opinion publique à Vienne, termine un article sur cette circulaire par le dilemme suivant :

« Ou la circulaire de M. Rattazzi est le présage d'une action immédiate, ou bien c'est la preuve évidente que ce ministre ne sait plus où donner de la tête. Nous pensons, ajoute l'*Ost-Deutsche-Post*, que c'est cette dernière explication qui est la vraie. »

Nous n'avons pas, nous, à nous prononcer pour l'un ou l'autre terme de ce dilemme, la seule conclusion que nous ayons à tirer de cette polémique, c'est que la question vénitienne est restée stationnaire et qu'elle est en 1862, ce qu'elle était en 1860. — Havas.

Les nouvelles que nous apporte notre correspondance de Vienne semblent indiquer un réveil de la question hongroise. On avait espéré un moment que la Hongrie se rallierait définitivement à l'empire d'Autriche et renoncerait à demander une existence à part. On avait déjà dit que les chefs du parti constitutionnel hongrois étaient bien près de s'entendre avec le gouvernement impérial. Il paraît que ces espérances ne se sont pas réalisées et que la Hongrie en est encore au fameux programme de M. Deak.

Les condamnations prononcées contre les rédacteurs du *Wanderer* et le refus d'autorisation opposé aux fondateurs de la Banque hypothécaire hongroise ne sont pas de nature à apaiser les esprits. (Le Pays.)

Une correspondance adressée de Vienne, le 28 mars, à l'agence Havas, annonce que le jugement prononcé le 26 de ce mois contre les deux rédacteurs du journal viennois le *Wanderer*, MM. Cross et Falck, a produit une assez pénible impression sur le public intelligent de la capitale. Accusés d'avoir, dans une série d'articles, voulu troubler l'ordre public, ces deux écrivains ont été condamnés, le premier à huit mois de prison et

à 1.000 florins (2.500 fr.) d'amende, et le second à six mois de prison. Le *Wanderer*, on le sait, a toujours été dévoué à la cause hongroise, et le public attribue à ce motif les sévérités judiciaires qui viennent de frapper ses deux principaux rédacteurs.

Tout ce qui a été dit, dans ces derniers temps, au sujet d'une entente que l'on espérait voir s'opérer prochainement entre le gouvernement autrichien et les chefs du parti constitutionnel et national hongrois, ne repose sur aucun fondement.

Le programme rédigé par M. Deak et accepté à l'unanimité des voix par la seconde chambre est toujours le dernier mot de la Hongrie, et loin de songer à se rallier au système centralisateur, l'aristocratie hongroise a passé l'hiver dans ses terres, renonçant à ses anciennes habitudes, c'est-à-dire à passer la mauvaise saison dans la capitale de l'empire.

Une circonstance récente vient d'ajouter à l'irritation des classes intelligentes contre l'Autriche. On avait formé, à Pesth, le projet de fonder, pour la Hongrie, une association de crédit foncier en vue d'améliorer la situation de l'agriculture.

Plusieurs réunions de propriétaires et de cultivateurs avaient eu lieu dans ce but et des statuts avaient été rédigés et adoptés, au moyen desquels, ainsi que cela se pratique en Pologne et dans plusieurs autres pays de l'Europe, l'association aurait pu émettre des billets hypothécaires au porteur, négociables à la Bourse de Vienne.

Le ministre des finances a cru devoir refuser à ce projet son autorisation, sans faire connaître les motifs de son refus. Il a été en outre interdit par le gouvernement à l'administration des finances, en Hongrie, d'accorder aucune espèce d'autorisation, de prendre part à toute souscription destinée à former les premiers fonds de l'encaisse de la Banque hypothécaire hongroise.

D'après un télégramme de Turin, du 31 mars, M. Rattazzi a annoncé à la chambre des députés que les ministres Cordova, Mancini et Poggi avaient donné leur démission. Le général Jacques

FEUILLETON

L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

A cette apostrophe, la figure du vieillard prit une expression hautaine, assez peu en rapport avec la condition d'un pauvre ouvrier. Cependant il sut se contenir, et après un moment de silence :

— Veuillez m'excuser, monsieur ; le chemin de Penancoat est rude, plein de montées et de descentes, et il n'est guère étonnant qu'un petit retard...

— Assez ! serviteur ingénieux ! reprit le jeune homme, qui parut avoir retrouvé tout à coup sa joyeuse humeur. Ce que tu ne parviendras jamais à excuser à mes yeux, c'est l'horrible corbillard dans lequel tu te prépares à m'enlever. Je commençais à avoir une bonne opinion de l'oncle Benoit, mais ce véhicule atroce ne peut me laisser aucune illusion sur son compte.

— Il ose me tutoyer, moi qui ai trois fois son âge, murmura l'ouvrier en arrangeant de son mi-ux dans la voiture le bagage du voyageur. Et ce pauvre oncle, de quelle façon il en parle ! Oh ! ces jeunes gens ! ces jeunes gens !

— Que dis-tu là entre tes dents ? demanda le commis en nouveautés.

— Je dis que votre oncle aurait été bien aise de vous voir, répliqua le vieux serviteur.

— Et moi j'aime autant qu'il se passe de ce plaisir, reprit le neveu ; car la fortune vaut bien l'oncle, et pour jouir de l'une, il faut de toute nécessité me priver de l'autre. Mon parent avait la réputation d'un homme habile en affaires ; et, s'il était à ma place, il conviendrait que j'ai tout à gagner à ce que les choses restent comme elles sont.

Richard baissa la tête sans répondre.

— L'intérêt personnel, mon vieux, continua le voyageur, dont la loquacité n'admettait pas un instant de relâche, l'intérêt personnel, voilà le mobile le plus respectable et la règle unique de tout homme de sens. J'entends parler de sacrifices ; eh bien, je suis tout prêt à en faire d'inraisonnables ; et à qui, à quoi ? si ce n'est à l'intérêt personnel. Jusqu'à présent mon ambition n'avait pas visé plus haut que les triomphes du billard, je me suis contenté d'enlever, aux acclamations de la galerie, des queues et des pipes d'honneur ; aujourd'hui, il me faut autre chose ; je suis riche, je veux monter, et pour cela, mon cœur dut-il éclater du coup, il faut renoncer à Palmyre et à mes premiers amis. Hier, en quittant Pa-

ris, je me suis montré bon garçon, et en même temps artiste achevé. J'ai serré toutes sortes de mains en faisant les plus caressantes promesses. Il fallait agir ainsi pour menager des sensibilités trop vives ; mais le vrai de la chose, c'est que Palmyre et les autres ne me reverront plus. Il y a entre le petit monde du magasin et celui où la fortune va me lancer un abîme infranchissable. Aussi, changement sur toute la ligne ; et, comme dit la romanesque :

Bonsoir, les amis, bonsoir !

— Je conçois, monsieur, qu'il vous serait difficile de conserver vos anciennes relations à Paris, maintenant que vous allez vivre en Bretagne. Du reste, les occupations ne vous manqueront pas ici ; l'usine est très-importante.

Rupert fit un soubre-saut, et regardant son interlocuteur bien en face :

— Me voici prêt à certifier, candide vieillard, qu'il n'y a pas le moindre fluide attractif entre ta nature et la mienne. Comment la perle des oncles m'aurait-elle la moitié d'un million pour ensevelir, dans un pays à demi-barbare, une jeunesse florissante et éminemment progressive ? Non, pour arriver au million tout entier, les jeux de Bourse sont à la fois plus agréables et plus expéditifs que tes opérations industrielles. Me confiner dans la vallée de Penancoat, au milieu de ces êtres si terribles-

Durando est nommé ministre des affaires étrangères, et le sénateur Matteucci, ministre de l'instruction publique. M. Rattazzi conserve pour lui-même le portefeuille de l'intérieur, et prend l'intérim du ministère de grâce et justice pour quelques jours seulement, en attendant que le député nommé à ce poste ait terminé quelques affaires particulières.

Turin, 1^{er} avril. — Contrairement aux bruits répandus ces jours derniers, les nouvelles de Naples portent que le brigandage ne prend pas d'extension. — Havas.

Dans la chambre des communes, le 31 mars, lord Palmerston, répondant à M. Hubbard, dit que l'Angleterre, en prêtant une assistance pécuniaire à l'empire turc, n'a endossé aucune responsabilité. L'Angleterre veille seulement à ce que l'emprunt soit dûment employé.

Une question plus importante s'agit en ce moment à la chambre des communes. Il s'agit du traité de commerce projeté entre l'Angleterre et la Belgique. La principale difficulté est dans le rachat des droits sur la navigation de l'Escaut. (Le Pays.)

Les difficultés relatives aux limites de Melilla, entre le Maroc l'Espagne, ne sont pas encore levées, mais nous croyons pouvoir assurer que le gouvernement de la reine Isabelle est d'accord avec l'Empereur du Maroc sur la nécessité et les moyens de réduire, au plus tôt, les hordes indisciplinées qui s'opposent à la délimitation convenue.

Madrid, 1^{er} avril. — Le Maroc doit bientôt remplir ses engagements. L'Espagne se prépare à évacuer Tetuan. Le ministre du Fomento a présenté un projet de loi qui soumet les sociétés étrangères aux mêmes règlements que les sociétés espagnoles. — Havas.

Les journaux de l'opposition en Espagne prétendent qu'il aurait surgi tout récemment des causes de dissentiment entre la France et le gouvernement espagnol au sujet de la question mexicaine.

L'Epoca dément formellement ces assertions et croit pouvoir affirmer que les instructions données par les deux cabinets à leurs représentants au Mexique sont complètement identiques.

Les nouvelles de Prusse n'ont pas une grande importance. Nous avons indiqué depuis longtemps la voie dans laquelle s'engage l'opinion publique, et les tiraillements inséparables de la situation. Une correspondance de Berlin donne quelques détails sur les difficultés auxquelles le ministère est en butte. Nous espérons qu'il les surmontera et que l'union entre le gouvernement et la nation prussienne ne sera pas troublée.

La Gazette de Weser nous annonce un prochain congrès des puissances de la ligue de Wülzburg. Il ne reste qu'un point à décider : Où se réuniront les souverains confédérés ? On a refusé Munich et Francfort. On propose maintenant Leipzig, qui n'a pas plus de chance d'être acceptée.

Les élections primaires sont définitivement fixées au 28 avril, et les élections définitives au 6 mai. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Ja-

gow, déploie beaucoup d'activité pour faire réussir les candidats du gouvernement. (Pays.)

On mande de Varsovie le 29 : Le journal Dziennik contient aujourd'hui un ordre impérial aux termes duquel le code pénal doit être révisé et les lois nouvelles relatives aux crimes d'Etat modifiées dans l'esprit des temps modernes.

M. Schienker, qui a été condamné à un emprisonnement de quatre mois, a été transféré à Modlin. M. Wielopolski est arrivé à Varsovie.

Les correspondances de New-York parlent de l'effet produit par le combat naval de Norfolk. Les unionistes sont si bien habitués à vaincre qu'ils ne peuvent se faire à la pensée d'un échec.

D'autre part, la retraite de Manassas commence à les effrayer. Ils reconnaissent que cette retraite s'est opérée en bon ordre et qu'elle indique un plan arrêté d'avance. Le fait est que le conflit américain paraît plus éloigné que jamais de sa solution et que les embarras du gouvernement fédéral augmentent chaque jour.

Nous ne savons donc sur quels renseignements s'appuie un journal espagnol pour annoncer une prétendue intervention des Etats Unis en faveur du Mexique. Le gouvernement de Washington a bien assez de ses propres affaires. (Pays.)

New-York, 18 mars. — Les fédéraux ont occupé Dumfries, sur le Potomac inférieur. L'expédition de Burnside a capturé New-Burn, dans la Caroline du Nord, après quatre heures de combat.

Burnside a pris 3 batteries avec 46 canons, 3.000 fusils, et fait 200 prisonniers ; 10.000 confédérés se sont enfuis dans la direction de Goldersboro, brûlant les ponts sur les rivières de Trent et de Claremont et mettant le feu à Newburn. La perte des fédéraux a été de 100 hommes tués et 400 blessés.

La chambre de New-York a pris une résolution tendant à ce que Boston, Philadelphie et New-York construisent des vaisseaux cuirassés pour résister à Merrimac ou à d'autres batteries.

New-York, 20 mars. — La nouvelle de la capture de l'île n° 10 était prématurée, le combat y continue. Le commodore Dupont annonce la prise de Jacksonville et Saint-Augustin dans la Floride, et du fort Marion.

On croit que le gouverneur de la Floride a commandé l'évacuation complète de la partie orientale de la Floride par les confédérés.

Beauregard, en prenant le commandement de l'armée du Mississippi, a publié un ordre du jour ainsi conçu : « Les revers, loin de nous décourager, doivent nous encourager à de nouveaux actes de vaillance. Si notre cause et nous-mêmes nous devons triompher, nous le ferons avec la protection de Dieu. » — Havas.

On mande de New-York, le 20 mars :

La reddition de Savannah est imminente. Les confédérés ont évacué leur dernière position sur le Potomac inférieur. La prise de Newburn par les fédéraux est considérée comme importante.

Les journaux de New-York signalent une désunion sérieuse parmi les alliés, au Mexique, et ils vont jusqu'à supposer une rupture entre les plénipotentiaires français et espagnols.

ment arriérés, qu'un naturaliste de bonne foi n'hésiterait pas à les ranger parmi les fossiles ! Je vois, à certains froissements de sourcils, que mes paroles n'ont rien de très-flatteur pour les compatriotes de M. Benoît. J'en suis fâché ; mais la vérité avant tout. Ça me part ! tant pis pour les Bretons et la Bretagne !

— Votre oncle n'a pas eu un instant la pensée que vous pourriez songer à vendre l'usine. Il tenait beaucoup à cet établissement. De plus, tant d'intérêts y sont engagés dans le pays.

— Les pensées de mon oncle et les intérêts du pays me préoccupent peu ; il s'agit, l'ancien, de mes propres pensées et de mes propres intérêts. D'ailleurs, tu connais ma devise, qui devrait te séduire, car elle est vieille comme le monde : Chacun pour soi.

Les voyageurs allaient traverser le bourg de Penancoat pour descendre ensuite dans la vallée au-dessus de laquelle un nuage de fumée annonçait déjà les cheminées de l'usine.

L'abbé Morineau, absorbé dans la lecture de son bréviaire, sortait du presbytère et se dirigeait vers l'église. Richard le montra de la main.

— Voici un bouffe, dit-il, dont la devise est bien différente de la vôtre. Les intérêts des autres sont tout pour lui.

— Ah ! bah ! dit l'héritier avec distraction.

— Tellement, continua Richard, que, dans le seul but d'épargner des moments de gêne à une famille de la paroisse, je l'ai vu s'exposer à mille avanies, peut-être à la mort. Vous saurez qu'il y avait dans la ferme la plus rapprochée de ce bois de sapins, un homme qui devint fou à la suite d'une fièvre cérébrale. Durant sa maladie, il voulait avoir toujours à ses côtés notre recteur ; mais, plus tard, il le prit en aversion pour un grief imaginaire. De là des injures et des menaces à chaque rencontre, et un soir, pour le prêtre, une blessure assez grave, occasionnée par une pierre que le malheureux lui avait lancée d'une main furieuse. Il y eut une enquête, mais l'abbé Morineau ne voulut jamais convenir qu'il eût reconnu dans l'ombre son agresseur. Pourquoi, lui demandai-je le lendemain de son interrogatoire, pourquoi ne pas déclarer ce dont vous avez la certitude et des preuves morales sinon matérielles ? Votre témoignage aurait suffi pour obliger cette famille à faire enfermer un homme dangereux.

— Il n'est dangereux que pour moi seul, répondit doucement le recteur, et je sais que le paiement d'une pension à l'hospice des aliénés mettrait ses enfants dans l'indigence.

— Sottise ! dit-il, inqualifiable sottise ! Quoi qu'il en

La Patrie prétend avoir reçu une dépêche particulière de New-York, du 19 mars, qui lui apprend que la frégate cuirassée le Merrimac, sortie de Norfolk le 17 à la pointe du jour, aurait dispersé la division navale chargée de bloquer ce port, et détruit, en l'écrasant, l'Ossipa, corvette à aubes qui était mouillée en grand garde près de l'entrée du port. Ce dernier bâtiment, pris à l'improviste, n'aurait pas eu le temps de lever ses ancres. Le Merrimac n'aurait pas éprouvé d'avarie sérieuse dans son engagement avec la batterie flottante Monitor, il se préparait à recommencer la lutte. Nous devons faire observer que les dépêches de New-York, allant jusqu'au 20, ne font point mention de ces incidents.

La même feuille ajoute qu'il n'est pas vrai que, par suite des dernières nouvelles du Mexique, une dépêche prescrit au général Douay, qui se trouve sur le transport mixte la Seine, de rentrer à Toulon. La Seine, en ce moment à Oran, continuerait à embarquer les troupes qu'elle doit transporter à la Vera-Cruz. — Havas.

Vera-Cruz, 4. — Les troupes espagnoles de retour de l'intérieur, sont parties pour Cuba. Le général Prim commande les forces alliées. Une des stipulations convenues entre les généraux Prim et Doblado a été que d'autres troupes ne seront pas débarquées. Les Français et les Espagnols retournent à Cuba. Les renforts français partent pour la France sans débarquer. — Havas.

Le Moniteur de l'Armée a reçu des nouvelles de Cochinchine. Ces nouvelles, datées de Saigon du 15 février ; elles apprennent un fait curieux :

L'empereur Tu-Duc a rendu, le 9 janvier, un édit condamnant à mort les six généraux annamites qui commandaient les troupes que nous avons battues pendant la campagne de Bien-Hoa, mais par reconnaissance pour leurs anciens services, il les a autorisés à se donner eux-mêmes la mort en public.

Quatre de ces généraux se sont ouvert le ventre en présence de leurs soldats ; les deux autres ont désobéi aux ordres du souverain et se sont sauvés dans le Laos. Un 2^e édit les a déclarés traîtres et les a rayés, eux et leurs familles, du nombre des vivants, c'est-à-dire que, d'après la loi annamite, ils sont mis au rang des animaux. L'empereur a remplacé ces généraux par six de ses parents sur la fidélité desquels il peut compter d'une manière absolue. Il a prescrit à ces derniers de faire évacuer par ses troupes les provinces que nous occupons ; de concentrer toute l'armée annamite à Nha Thrang, point situé sur la route de Hué, à quarante kilomètres de notre frontière ; de ne plus nous attaquer, mais de défendre sa capitale dans le cas où nous aurions l'intention de suivre la voie de terre pour aller l'assiéger.

Ces faits, ajoute le Moniteur de l'Armée, prouvent que les Annamites, hors d'état de reprendre l'offensive, nous abandonnent à l'avenir, d'une manière absolue, et sans espoir de retour, toute la basse Cochinchine, qui est la plus riche et la plus belle partie de l'empire d'Annam.

On lit dans la correspondance Havas : La cérémonie suivante aura lieu à l'ouverture de l'exposition internationale. La reine, désireuse

soit, après tout, je meurs de faim, et la meilleure histoire ne vaudrait pas pour moi le plus chétif dîner.

L'établissement industriel se montrait maintenant dans toute sa splendeur ; l'héritier n'en fut point ébloui, et il se hâta de le déclarer à deux ou trois ouvriers qui vinrent le saluer avec une certaine contrainte. Ces hommes portaient le costume national.

— Mes amis, dit Rupert, si je ne puis vous promettre de garder l'usine et de vous y assurer du travail, je me propose du moins, avant de retourner à Paris, de vous laisser à tous un souvenir de moi. Je ferai dans les ateliers une distribution solennelle de casquettes, de blouses et de pantalons rayés ! Vous comprenez ! changement à vue, et effets nouveaux dans le pay-age.

Les ouvriers se regardaient les uns les autres sans réussir à se rendre compte de ce langage à la fois vulgaire et prétentieux. Les laissant tout entiers à leur étonnement, Rupert se précipita dans la salle à manger, tandis que Richard allait transmettre à la cuisine les ordres de l'héritier parisien.

Le dîner était fort bon, ce dont le neveu de M. Benoît se garda bien de convenir malgré l'appétit formidable dont il sut donner des preuves. Les plats disparaissaient comme par enchantement, tous flétris par la même condamnation :

de montrer l'intérêt qu'elle prend au succès d'une entreprise à laquelle le prince-époux a eu tant de part, a notifié sa volonté que l'ouverture de l'exposition ait autant que possible le caractère d'une cérémonie nationale. En conséquence, Sa Majesté, dans l'impossibilité où elle est d'y assister elle-même, a désigné pour la représenter Son Altesse Royale le duc de Cambridge, Sa Grâce l'archevêque de Cantorbery, le lord grand-chancelier, le comte de Derby et le vicomte Palmerston. Les ministres de Sa Majesté et les commissaires royaux à l'exposition de 1861 feront partie du cortège, et les commissaires de Sa Majesté inviteront les personnes royales et distinguées qui sont à la tête des commissions étrangères, les ambassadeurs étrangers et les ministres accrédités près ce pays à prendre part à l'inauguration. La cérémonie principale aura lieu sous les deux coupes et sur toute la longueur de la nef. La réception officielle des représentants de Sa Majesté et des visiteurs distingués se fera dans la cour centrale du sud. Le cortège partira de ce point pour se rendre au dôme de l'ouest. Là, sera dressé un trône; et, après que l'on aura chanté un verset de l'hymne national, une adresse sera prononcée. Le cortège se rendra ensuite, par la nef, au dôme de l'est, où une symphonie sera exécutée; après quoi le cortège retournera au dôme de l'ouest. L'évêque de Londres offrira des prières au ciel, on chantera l'alleluia et l'hymne national. L'exposition sera alors déclarée ouverte par Son Altesse Royale le duc de Cambridge. Des musiques militaires stationneront dans la cour centrale du sud.

FAITS DIVERS.

L'escadre de la Méditerranée rentrera le 12 avril à Toulon. Six vaisseaux en seront détachés pour se rendre à Cherbourg, afin d'escorter l'Empereur lorsque Sa Majesté ira à Londres, pour y visiter l'exposition.

L'amiral Bouët a été mandé à Paris.

Le Corps Législatif, réuni dans ses bureaux, a procédé mardi à la nomination des membres de la commission chargée de l'examen des projets de budgets ordinaire et extraordinaire de 1865.

Un journal anglais présente les chiffres suivants des principales fortunes privées en Angleterre:

En Angleterre, beaucoup de fortunes atteignent 1 million. Plusieurs sont de 2, 3, 5 et jusqu'à 7 millions de revenu. La ville de Folkestone appartient à un seul homme. La grande route longe pendant sept lieues les propriétés du duc de Cleveland.

Le marquis de Breadalbane peut voyager un jour entier sur les siennes, et il y a 55 lieues de son château à la mer! Le duc de Sunderland possède en entier le comté qui porte son nom.

A Londres, plusieurs milliers de maisons appartenant au duc de Bedford, et le marquis de Westminster, dont on porte le revenu à 25.000 liv., soit 9 millions 125.000 fr. par an, est seul maître du riche terrain de West-End, propriété dont on peut se faire une idée en concevant un habitant de Paris possesseur du faubourg Saint-Germain, de la rue de la Paix et d'une partie des Champs-Élysées.

— Manqué! détestable!

Le vin eut sa part des critiques: l'oncle n'y entendait rien en fait de cave et de cuisine; et s'il lui prenait fantaisie de venir s'asseoir quelque jour à la table de son héritier, on lui ferait savoir ce que c'est qu'une chère délicate; ce que c'est qu'un vin perlé, velouteux, délicieux!

Richard ne goûtait qu'imparfaitement cette façon de reconnaître la libéralité de M. Benoit. Assis dans un coin de la salle, il écoutait le bavardage du commis, et se montrait aussi sobre de paroles que l'autre en était prodigue.

Cependant, à la fin du repas, et lorsque Rupert témoignait le désir de ne pas perdre un instant avant d'avoir pris connaissance du testament déposé chez le notaire, le vieillard rapprocha sa chaise de la table et demanda l'autorisation de faire une communication importante à l'héritier de M. Benoit.

— Parle, dit ce dernier, je suis à toi pour toute la durée d'un cigare. C'est plus qu'il n'en faut, sans doute, et je puis me réserver le droit d'interruption.

— Eh bien, monsieur, continua l'ouvrier d'une voix un peu altérée, il s'agit de M. Hilaire, votre parent, l'héritier naturel de M. Benoit. Ce jeune homme (vous ne l'ignorez pas) est le fils unique d'une sœur de notre re-

Entre plusieurs immenses domaines, le duc de Devonshire a 96.000 acres dans le seul comté de Derby. Le duc de Richmond, 40.000 autour de Goodwood et 500.000 autour du château de Gordon.

— Une lettre de Krenohla du 16 de ce mois, publiée dans l'Indépendant, de Constantine, annonce que dans la nuit précédente M. Chassaing avait tué quatre bêtes magnifiques; deux lionnes et deux lions. Trois sont restés sur place, la quatrième s'est enfuie, laissant de larges traces de sang sur son passage et un os de la longueur du doigt environ, provenant d'une côte, ce qui démontre qu'elle a été traversée par une balle à pointe d'acier.

Il reste encore dans cette contrée, appelée la vallée d'Ourtan, un dernier lion, dont l'intrépide chasseur espérait avoir raison sous peu de jours.

— Une dépêche particulière d'Alexandrie, en date du 29 mars, nous apprend qu'on attendait, d'un instant à l'autre, dans cette ville, l'arrivée de l'ambassade japonaise qui doit venir à Paris. Voici les noms des principaux membres de cette ambassade: Take-no-Outchi-Shimodruke-no-Kami; Matsudaira-Iwani-no-Kami, second ministre; Kiogok-Noto-no-Kami, secrétaire de légation. La suite se compose de 32 officiers et domestiques.

Les envoyés japonais viendront directement à Paris. Des logements leur sont préparés à l'hôtel du Louvre, dans la partie de ce magnifique hôtel appelée le Quartier royal. Leurs Excellences doivent rester un mois à Paris; elles se rendront ensuite à Londres pour assister à l'inauguration de l'Exposition universelle.

— On écrit de Dunkerque que l'armement pour la pêche de la morue en Islande, qui est pour notre port la principale branche de son industrie prend tous les ans de plus en plus d'accroissement; cette année, une flotille de 136 navires mettra sous voile le 1^{er} avril, pour se rendre dans les eaux de l'Islande. Si le vent vient favoriser la sortie des navires, notre port, ainsi que la rade présentera, pour les personnes étrangères à notre ville et même pour nos habitants, un spectacle vraiment digne d'intérêt.

C'est vers onze heures du matin que nos gracieuses goélettes, ainsi que nos jolis longres, déploieront leurs voiles pour gagner le large, et nos matelots, qui entreprennent toujours avec courage cette pénible navigation, qui est le seul soutien de leur femme et de leurs enfants, quittent le rivage en chantant, emportant les bénédictions de leurs familles, qui ne s'éloignent de la plage que quand le navire n'est plus visible à l'horizon.

— Nous trouvons dans une correspondance quelques anecdotes qui tendent à prouver que nos braves soldats ont déjà su se faire aimer des Mexicains.

Quelques zouaves qui se livraient à la maraude dans les alentours du camp de Téjeria furent pris par des bandes mexicaines nombreuses. Non-seulement celles-ci ne firent aucun mal aux maraudeurs, mais encore elles les reconduisirent avec tous les honneurs dus à leur rang jusqu'à l'entrée du camp français.

Un des matelots faisant partie de l'escorte de M. Thomassé, capitaine de frégate, un des mem-

gretté patron. Il a vécu deux ans ici avec sa femme et sa nombreuse famille, jusqu'au moment où votre oncle et lui, n'ayant pu s'entendre, votre cousin se retira dans la ville voisine où il vit dans la plus grande pauvreté. Il y avait eu, vous disais-je, une altercation entre l'oncle et le neveu, et c'est le lendemain de la rupture que le premier, encore sous l'empire de la colère, fit son testament en votre faveur. Peu de jours se sont écoulés depuis; assez, toutefois, pour apaiser en partie M. Benoit, qui dit un soir à notre recteur: — J'ai été trop loin; je dois me borner à partager ma fortune entre mes deux neveux; et pour Hilaire, la punition sera encore suffisante.

Il croyait avoir le temps de revenir à loisir sur ses dispositions testamentaires, mais la mort est arrivée à l'improviste, et le premier écrit subsiste dans toute sa rigueur. J'entrais dans la chambre de votre oncle au moment où il venait d'être frappé.

— Hilaire! murmura-t-il avec un regard désespéré, oh! un codicille! un codicille!

Seul, j'entendis ces paroles qu'il prononça quelques minutes avant de mourir...

(La suite au prochain numéro).

bres de la commission envoyée à Mexico, s'étant trompé de route, fut pris par des Mexicains qui lui demandèrent cent piastres pour sa rançon.

A cette demande, le matelot français répondit par un mot et un geste énergique qu'il n'avait pas le sou.

— Mais vous êtes Français? lui disent les Mexicains?

— Très-certainement, réplique le matelot.

Sur cette simple explication, le prisonnier fut traité avec tous les égards de l'hospitalité, et il fut remis sur la route de Mexico.

— La plus grande animation règne en ce moment dans le Palais de l'industrie. Tout le rez-de-chaussée de l'aile du sud est encombré de caisses pleines de produits agricoles et manufacturés. C'est de là que partent les caisses exportées à Londres pour l'exposition universelle.

A l'exposition algérienne, on déballe aussi et l'on place de nouveaux produits récemment arrivés.

Chacun des comices agricoles de France envoie à Londres son exposition collective.

Pour faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Constantinople, 1^{er} avril. — Les nouvelles du Pyrée annonçant la reddition de la citadelle de Nauplie sont fausses. Elle peut tenir encore quatre mois, et les 150 hommes qui y sont ne veulent traiter qu'avec le roi, à qui ils demandent le renvoi du ministère, la dissolution de la chambre des députés, l'armement de la garde nationale et la désignation de son successeur.

Raguse, 1^{er} avril. — Moriès, Craja, Grebbe et Doglian, en Albanie, ont été détruits par le fer et le feu. Les Turcs ont été massacrés et les chrétiens épargnés.

Cinq vapeurs sont arrivés à Scutari; on en attend encore douze. — Havas.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1^{er} avril 1862, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit:

Bœuf	1 fr. 20 c.
Veau	1 15
Mouton	1 55

MM. les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Saumur sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 17 avril, pour entendre la reddition des comptes de l'exercice 1861.

La réunion aura lieu à deux heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. (168)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Cette semaine se résume à la Bourse par des alternatives successives d'animation et de lanœueur dans le mouvement d'affaires, par des intermittences journalières de hausse et de baisse dans les cours des fonds publics. A peine survenait-il une amélioration, qu'elle s'effaçait pre-qu'au-sitôt. Il a suffi d'abord de quelques réalisations pour provoquer ces revirements, car on compte un certain nombre de spéculateurs au jour le jour, auxquels la situation générale importe peu, et qui récoltent le moindre bénéfice des qu'il se présente.

Ensuite plusieurs acheteurs, fatigués ou découragés, ont à l'avance alléé et même dégage complètement leurs positions. La liquidation mensuelle, en reveillant le souvenir des déceptions qui ont signalé la fin de février dernier, a suscité de vives craintes et commandé une grande circonspection.

Cependant les offres ont tout à coup afflué, et la baisse a fait de notables progrès. Les vendeurs venaient de réunir leurs efforts pour déprécier les cours de la rente, et l'abaissement de 4 à 3 1/2 0/0 du taux de l'escompte par la Banque de France, n'a pu exercer d'influence favorable sur la tenue du marché financier. Cette réduction, du reste, était attendue depuis quelque temps déjà.

Les actions des grands établissements de crédit ont éprouvé des fluctuations assez sensibles. La Banque de France a baissé de 20 francs. De nombreuses réalisations qui ont abaissé le Crédit foncier n'ont point cependant affecté les obligations de cette société: ainsi les foncières 4 0/0 se sont relevées à 486-25; les communales ont repris à 427-50 et leurs cinquièmes sont à 90. Les fonds de placement continuent à se porter sur ces derniers titres, qui, affranchis de l'impôt et se traitant au comptant et à terme, offrent la chance de lots deux fois par an.

Les actions du Crédit mobilier ont subi les influences diverses des cours des fonds publics; elles étaient recherchées pourtant à primes pour fin prochain, en prévision probablement du dividende, dont le chiffre sera connu avant la réunion générale des actionnaires fixée au 30 avril.

Le marché des chemins de fer n'a généralement rien perdu de sa fermeté; ces valeurs ont en ce moment une cause spéciale de hausse dans l'immobilisation temporaire d'une partie des actions qu'il a fallu déposer pour assister aux assemblées générales.

C'est le 1^{er} avril que commence l'émission de 22,000 actions privilégiées des chemins de fer romains, au capital de 500 francs, portant intérêt à 6 0/0 avec amortissement en 50 ans. Elles sont émises à 440 fr., et réservées de préférence aux anciens actionnaires.

Ces valeurs sont à proprement parler des obligations, puisque, comme cette catégorie de titres, elles sont remboursables dans un délai déterminé, et portent un intérêt fixe. C'est donc là un excellent placement pour les capitaux qui préfèrent un revenu assis sur de solides bases

à une rémunération aléatoire.
Le marché des obligations françaises et étrangères a toujours une bonne tenue.
Les valeurs industrielles sont inactives. Dans l'assemblée générale des magasins généraux, qui s'est tenue le 23 mars, on a voté à l'unanimité l'approbation des comptes de l'exercice, et la distribution d'un intérêt de 6 0/0 aux actions de 500 fr., indépendamment de l'amortissement. — E. DURIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 1^{er} AVRIL
5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 69 35
4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Ferme à 97 20.
BOURSE DU 2 AVRIL.
5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 69 85
4 1/2 p. 0/0 hausse 55 cent. — Ferme à 97 75

P. GODET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

D'un acte reçu par M^e Laumonier, notaire à Saumur, le 28 mars 1862, enregistré à Saumur le 1^{er} avril suivant, f^o 54, r^o, cases 1^{re} et 2^e, par M. Touchard, aux droits de 2 fr. 20 c.,

Il appert :

Que M. Gustave-François-Aimé Colmant, au nom et comme gérant de la Société en commandite établie sous la dénomination de *Société alimentaire de Saumur*, par acte devant M^e Dutermé, notaire en la même ville, du 15 janvier 1861, a fait la déclaration prescrite par la loi du 17 juillet 1856, à l'égard de la souscription du capital social, et du versement effectué par chaque actionnaire;

Qu'en conséquence la Société alimentaire a été définitivement constituée;

Qu'en vertu de délibérations prises en assemblée générale, par les actionnaires de la dite Société, les 17 février 1861, 23 février et 9 mars 1862, les statuts ont été modifiés comme suit :

L'article 7 a été remplacé par ce qui suit :

- « A l'expiration des trente années (durée de la Société), les actionnaires seront libres de liquider ou de continuer la Société. Si la liquidation est prononcée, tous les engagements de la Société étant remplis et les actions remboursées, l'immeuble et tout ce qui restera du matériel sera vendu, et le produit réparti comme suit :
- » 50 p. 0/0 aux actionnaires;
- » 55 p. 0/0 aux fondateurs;
- » 10 p. 0/0 au directeur-gérant;
- » 5 p. 0/0 au caissier teneur de livres.
- » Si, au contraire, la Société est renouvelée, les bénéfices continueront à être partagés comme ci-dessus.

L'émission de quatre-vingts actions nouvelles, privilégiées sur les précédentes pour le capital et les intérêts, a été autorisée comme nécessaire au complément du capital social.

Le nombre des membres du conseil de surveillance a été porté à neuf, non compris les fondateurs;

Le traitement annuel des fondateurs a été stipulé payable sur les bénéfices, après prélèvement des intérêts des actions, échus et à échoir.

Pour extrait.

(169) (Signé) LAUMONIER.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MÉTIVIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Métyvier-Lavigne, mécanicien, demeurant commune de Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances aura lieu en la chambre du Tribunal, le vendredi 11 avril, courant, à midi, et qu'ils devront se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dûment enregistrés.

Le greffier du tribunal,

(170) Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BESNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Auguste Besnard, marinier, demeurant à Conault, commune de Trèves-Cunault, sont invités à se présenter au syndic de la faillite, M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, dans le délai de 20 jours et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce. La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil, le mardi 29 avril courant, à midi.

Le greffier du tribunal,

(171) Th. BUSSON.

Etude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

À VENDRE DE GRÉ À GRÉ,

LA TERRE DU DAUPHINÉ,

Propriété de revenu et d'agrément, sise commune de Fontaine-Guérin, Formée de :

- 1^o La réserve, comprenant maison de maître, bâtiments de service, maison de fermier, cours, jardins, bosquets, terres labourables, vastes prairies entourées d'eau, vignes et bois; le tout composant un ensemble d'une superficie H. A. d'environ 39 56
- 2^o Et les fermes de la Varanne, de la Grande et de la Petite-Poissonnière, attendant pour la majeure partie à la réserve; et de la contenance ensemble d'environ 34 48

Total 74 04

Cette propriété offre tous les avantages d'une très-belle chasse.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M^e MEFFRAY.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire.

À VENDRE

À LOUER OU À ARRENTER UNE MAISON, avec cour et terrasses, située rue Haute-Saint-Pierre, n^o 5.

S'adresser à M. ABELLARD, avocat, Levée-d'Enceinte, ou à M^e LEROUX, notaire. (173)

À VENDRE

OU À LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE, Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (583)

A bon marché.

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

À VENDRE DE SUITE

Une bonne JUMENT, âgée de 12 ans, propre à la selle pour homme et pour dame, et à l'attelage.

S'adresser à M. POUPOX, lieutenant à l'École, rue de la Mairie, 8, ou à l'écurie Raguideau, rue Beau-repaire. (165)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (128)

À CÉDER

MAISON DE BLANC EN GROS

À ANGERS. S'adresser à MM. A. MICHEL GOBARD et LABICHE, négociants à Angers.

À CÉDER DE SUITE

UN DÉBIT DE TABAC, bien achalandé, dans un bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

À LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON,

Rue de la Comédie. S'adresser à M^e ROTTIER. (141)

MAISON

À VENDRE OU À LOUER Rue de la Tonnelles, n^o 16.

S'adresser à M. YVON, même maison. (111)

À LOUER

MAISON AVEC JARDIN Rue Verte, près le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (162)

À LOUER

UNE MAISON NOUVELLEMENT RÉPARÉE, Située rue Beau-repaire, n^o 55.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

VINAIGRE ANGLAIS

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu cause par l'action du rasoir. Enfin, il est antiseptique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — **MAISON à Paris**, rue d'Enghien, 24. — **EXPORTATION**

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Étranger

À SAUMUR, chez MM. Bizeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à SEAGUÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot: 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (54)

Etude de M^e HENRI PLE, commissaire priseur à Saumur.

AVIS.

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à six heures. (109)

PLAGE DE LA GRISIE, A SAUMUR,

GIRARD-FILS

Marchand de Bois,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de toute l'administration de Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il joint à ses magasins de bois de chauffage et charbon de bois, une grande quantité de charniers pour les vignes, lattes, barreaux, rais, merrain, boissellerie et bois de charpente.

Il est en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites. (150)

ÉLIXIR

ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, n^o 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

LA BOITE

PASTILLE DE GEORGE

BONBON PECTORAL

à la Reçhisse

RECONNU TRÈS

MÉDAILLE D'OR

M. GEORGE

1845

ET AUTRES

MÉDAILLE D'ARGENT

M. GEORGE

1845

CONTRE LES

RHUMES

Enrouements

Catarrhes laryngés

IRRITATIONS DE LA

BOUCHE

ET DU

POITRINE

PARIS

28 RUE MATHIEU

25 ANNÉES DE SUCCÈS

TOULOUSE

CROISSANT